Vendredi 5 novembre 2021 - L'AGRICULTEUR PROVENÇAL
Publi information

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE BOUCHES-DU-RHÔNE

En Direct DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE 13

ZOOM sur le Pôle Qualité

Edito

La Chambre d'agriculture vous informe sur les nouvelles réglementations qui se mettent en place et vous accompagne dans vos démarches de certification. À travers les formations qu'elle met en place, aux journées techniques ou encore aux projets qu'elle conduit, elle vous permet d'améliorer vos pratiques afin de répondre aux mieux aux attentes sociétales. Notre volonté est ainsi d'accroître l'ensemble de vos performances, qu'elles soient économiques, sociales ou environnementales. L'ensemble des élus et nos conseillers sont ainsi mobilisés chaque jour en ce sens, n'hésitez pas à prendre contact avec nous pour développer vos projets !

Nathalie ESCOFFIER, élue à la Chambre d'agriculture 13.

En bref

Chiffres clés HVE 2021

Les chiffres de la Haute Valeur Environnementale 2021 viennent de sortir, vous pouvez les consulter sur : https://agriculture.gouv.fr/les-chiffres-cles-de-la-haute-valeur-environnementale-hve.
À ce jour les exploitations HVE représentent 3,1 % de la SAU française. Au niveau départemental nous comptons 380 exploitations certifiées HVE au 01/07/2021.

Tech&Bio 2021

Une nouvelle fois le salon Tech&Bio a tenu ses promesses du 21 au 23 septembre. Malgré un contexte sanitaire difficile, 18 000 visiteurs sont venus découvrir les techniques bios et alternatives à travers des conférences, ateliers, démonstrations. Félicitons la famille MEGIAS, du Mas Ste-Cécile en Arles, pour avoir été élu « Talent Tech&Bio » pour le développement de l'ensemble du process de transformation et de la vente directe de sa production rizicole.
Retrouvez les conférences et le portrait de Michel MEGIAS sur www.tech-n-bio.com/fr

Chiffre clé

19 216

C'est le nombre d'exploitations certifiées Haute Valeur Environnementale au 1er juillet 2021 en France.
Ce chiffre est supérieur aux ambitions du plan Biodiversité qui objectivait 20 000 exploitations certifiées en 2022.

Distances de Sécurité Riverains

De quoi s'agit-il ?
La DSR est la distance de sécurité pour l'épandage des produits phytosanitaires au voisinage de zones d'habitations ou de zones accueillant des groupes de personnes vulnérables. Cette distance de sécurité est applicable depuis le 1er janvier 2020.

Quels sont les produits phytosanitaires concernés ?
L'évolution des AMM (Autorisations de Mise sur le Marché) prendra en compte la Distance de Sécurité Riverains et le spécifiera au fur et à mesure des révisions d'AMM. En attendant ces spécifications, la DSR s'applique selon les phrases de risques de produit phytosanitaire et le type de culture (hauteur de la culture) et le matériel utilisé :

- **DSR de 20 m incompressible** : Cette distance s'applique pour les substances les plus préoccupantes. Ces produits sont reconnaissables grâce à leurs phrases de risques (H300, H310, H330, H331, H334, H340, H350, H350i, H360, H360F, H360D, H360FD, H360Fd, H360Df, H370, H372). Une liste des produits concernés est mise à jour régulièrement et téléchargeable sur le site du Ministère de l'Agriculture : https://agriculture.gouv.fr/distances-de-securite-pour-les-traitements-phytopharmaceutiques-proximite-des-habitations
- **DSR de 10 m** pour les cultures hautes (arboriculture, vigne, petits fruits, cultures ornementales de plus de 50 cm, bananiers, houblon et forêt). Cette distance est réductible à 5 m si la charte riverains est signée et que le matériel de pulvérisation est antidérive. Possibilité de réduire jusqu'à 3 m si le matériel garantit une réduction de 90 % de la dérive.
- **DSR de 5 m** pour les cultures basses. Cette distance est réductible à 3 m si la charte riverains est signée et que le matériel est anti-dérive.
- **Aucune DSR** pour les produits Biocontrôle, les substances de base, les produits à faible risque ou autorisés en Agriculture Biologique.

Si mes cultures sont sous abris, suis-je concerné ?
La DSR ne s'applique pas aux cultures sous abris sauf pour les produits entrant dans la liste des DSR 20 m.

Focus

Journée technique viticulture biologique

Les Chambres d'agriculture de PACA organisent une journée viticulture biologique le 19 novembre à Puyloubier (13).
Des conférences auront lieu le matin : la viticulture bio en caves coopératives en PACA ; vitipastoralisme ; qualité des sols ; projets et études régionales sur la fertilité des sols et le la matière organique.
L'après-midi, sur le terrain, des ateliers seront organisés : taille « non mutilante » ; couverts végétaux et méthode MERCI ; outils pour favoriser la biodiversité dans vos parcelles ; apports de matières végétales affinés ; démonstration d'épandages et semis d'engrais verts.

Journée gratuite sur inscription : f.martin@bouches-du-rhone.chambagri.fr / f.bouvard@paca.chambagri.fr

ACTIBIO : film At'Drozo et guide d'expérimentation à la ferme

Dans le cadre du projet ACTIBIO (Analyse des Conditions de Transfert de l'Innovation en agriculture Biologique), les Chambres d'agriculture de PACA et Bio de Provence ont réalisé des mini-films pour montrer les techniques de lutte contre la Drosophila Suzukii sur cerisiers :

- Témoignage d'Alain ROUX, arboriculteur bio à Cavaillon : Efficacité des filets anti-drosophiles pour la culture de cerisiers en gobelet.
- Témoignage de Yves JULLIEN, arboriculteur bio à Pont-Saint-Esprit : Filets polyvalents anti-drosophiles et anti-pluie sur vergers de cerisiers palissés.

Les films sont visionnables sur la chaine Youtube des Chambres d'agriculture PACA.
Dans le cadre de ce projet, la question des couverts végétaux et de l'agriculture de conservation en grandes cultures bio a également été étudiée pour mieux connaître les freins et leviers au développement de ces techniques. L'opportunisme reste de mise, c'est-à-dire disposer des semences sur sa ferme pour implanter des couverts dès que les conditions le permettent. Par ailleurs, il s'avère que l'expérimentation sur sa ferme soit un autre levier pour intégrer ses innovations dans ses pratiques. C'est pourquoi, un « guide de l'expérimentation à la ferme » à destination des agriculteurs et accompagnateurs qui souhaitent innover et expérimenter a été réalisé. En parallèle un « cahier d'essais » plus pratico-pratique a été rédigé, afin de faciliter les agriculteurs à mettre en place des essais sur leur ferme et d'en assurer le suivi. Sa parution est prévue d'ici la fin d'année.

Votre contact : François MARTIN :
06 72 63 80 28 - f.martin@bouches-du-rhone.chambagri.fr

La Chambre d'agriculture & vous

Vos prochaines formations

Maitriser la certification environnementale HVE
Vous souhaitez comprendre et mettre en place la certification environnementale sur votre exploitation, la Chambre d'agriculture vous accompagne dans votre projet au travers d'une formation.
HVE élevage : 2 jours, déc. 2021, Aix-en-Provence.
HVE maraîchage : 2 jours, déc. 2021, Aix-en-Provence.

Obtenir ou Renouveler son certiphyto en exploitation agricole
- 13 et 14 déc. 2021 : Obtenir son certiphyto DENSA exploitation agricole, Lambesc
- 6 déc. 2021 : Renouveler son certiphyto DENSA exploitation agricole, Aix-en-Provence.

Convertir son exploitation à l'agriculture biologique, pourquoi ? comment ?
14 déc. 2021, Aix-en-Provence.

Initiation à la biodynamie
11 et 12 janvier 2022, Aix-en-Provence

Vos contacts :
Christèle COLLIOT, Élodie FORLANI : 04 42 23 86 22
formation@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Découvrez l'ensemble de nos formations sur www.chambre-agriculture13.fr/vous-etes-agriculteur/vous-former

Des prestations sur mesure

Évaluer et maîtriser la Haute Valeur Environnementale (HVE)
La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône vous accompagne tout au long de votre démarche de certification environnementale. Nous pouvons évaluer avec vous votre niveau de conformité au niveau 1 de cette démarche lors d'un rendez-vous individuel et vous délivrer l'attestation de conformité à ce dernier.
Cet accompagnement peut être complété par un diagnostic du niveau 3 correspondant à la HVE avec le cas échéant un plan de progrès vers la certification.

Votre contact : Emmanuèle DAVIN GEIL :
06 30 51 43 86 - e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Découvrez l'ensemble de nos offres de services sur : www.chambre-agriculture13.fr ou contactez-nous au 04 42 23 06 11

Chambre d'agriculture 13. 22, rue Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence cedex 01
Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi 16 h 30).
www.chambre-agriculture13.fr
www.facebook.com/agri13

ENGAGEMENT DE SERVICE – SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221 – AFNOR CERTIFICATION – www.afnor.org

La certification vous assure la qualité de notre service.
La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.